

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE DES CHEMINOTS DE NORMANDIE

→ RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AG du 26/06/2020 : La date de notre Assemblée Générale étant fixée initialement le 26 juin 2020, à ce jour, dans le contexte actuel de confinement lié au virus du Covid-19, nous ne sommes pas en mesure de confirmer cette date. Dans l'attente de cette certitude, nous devons néanmoins mettre en œuvre sa préparation.

Ainsi, comme chaque année, nous faisons appel à candidature pour les mandats d'administrateurs. Nous vous rappelons que la Mutuelle est administrée par un conseil d'administration dont les membres sont élus parmi les membres participants, leurs ayants-droits et les membres honoraires à jour de leurs cotisations, (article 31 des statuts de la MCN).

4 renouvellements : En application de l'article 33 des statuts, le nombre d'administrateurs est fixé à **18 maximum** pour cette Assemblée Générale. Précédemment le nombre était de 21 avec un tiers sortant de 7, le nombre d'administrateurs à renouveler lors de la prochaine Assemblée Générale est donc de **4 membres**.

Candidatures féminines : L'obligation de parité femme-homme n'est pas respectée, nous rencontrons beaucoup de difficulté à mobiliser des candidatures féminines. Nous vous appelons donc mesdames adhérentes et ayants-droits d'adhérents et vous encourageons à porter votre candidature.

→ MODALITÉS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SCRUTIN

Éligibilité : Pour être éligible au conseil d'administration, les membres doivent être âgés de dix-huit ans accomplis, n'avoir encouru aucune des condamnations prévues aux articles L5,L6,L7 du code électoral, ne pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédentes, d'une condamnation, visée aux I et II de l'article L 322-2 du code des assurances, au I de l'article L 114-21 du code de la Mutualité et à l'article L 931-7-2 du code de la Sécurité Sociale.

Chaque candidat doit fournir un extrait case N°3 de son casier judiciaire (sur le site. « casier judiciaire N°3.gouv »).

Déroulé de l'élection : Conformément à l'article 32 des statuts de la mutuelle, les membres du conseil d'administration sont élus à bulletin secret par les délégués lors de l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans de la manière suivante :

- Nul n'est élu au 1^{er} tour s'il n'a pas réuni la majorité relative.
- Dans le cas où les candidats obtiendraient un nombre égal de suffrages, l'élection est acquise au plus jeune.

Membres dont le mandat arrive à terme : Les membres sortants listés ci-dessous dont le mandat arrive à terme sont rééligibles :

Mme Anick COSNEFROY
M. Cyril DESCHAMPS
M. Dominique LAGORIO
M. Rémy VOUAUX

M. Rudolph COURTY
M. Raymond FALAISE
M. Francis PESCHET

Appel à candidature : Le conseil d'administration appelle toute adhérente, tout adhérent, tout ayant-droit désireux de participer au fonctionnement de sa mutuelle à faire acte de candidature.

Pour ce faire, contacter, le vice-président par voie informatique ou postale, à l'adresse de la MCN

mail : peschet.francis@wanadoo.fr

courrier à l'attention de **M Francis PESCHET - Mutuelle des Cheminots de Normandie, 37/39 rue du 11 Novembre 14000 CAEN**

Validité des candidatures : les candidatures doivent parvenir **avant le 26 mai 2020**

→ PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les adhérents désireux d'assister, à **titre consultatif**, aux travaux de l'assemblée générale devront se faire connaître auprès de la mutuelle **au plus tard le 19 juin 2020**.

Pour l'inscription et tout renseignement, nous vous invitons à contacter la Directrice de la Mutuelle, Mme Mary, par téléphone au **0630050797** ou par mail à l'adresse « sophie.mary@mcnlamutuelle.fr »